

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
OF

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2007

DELIBERATION

**OBJET : Marché de maintenance des Installations techniques d'Océanis
Autorisation de signer le marché**

L'appel d'offres ouvert relatif à un nouveau marché de maintenance des installations techniques d'OCEANIS, a été lancé le 23 avril, avec pour date d'échéance le jeudi 14 juin à midi.

Pour l'ensemble du centre OCEANIS, ce nouveau marché prévoit d'assurer en un lot unique, les prestations suivantes :

- Maintenance du groupe de cogénération ;
- Maintenance des installations de chauffage de l'ensemble du centre Océanis ;
- Maintenance des installations de traitement d'air de l'ensemble du centre Océanis ;
- Maintenance des installations et procédés de traitement de l'eau de la piscine ;
- Maintenance des installations de production et de distribution d'eau chaude sanitaire pour l'ensemble du centre Océanis ;
- Maintenance des installations de climatisation du bureau du chef de bassin ;
- Maintenance de l'éclairage immergé des bassins.

Au delà de la maintenance, le contrat prévoit une part de garantie totale « gros entretien et renouvellement du matériel » qui correspond à transférer sur le prestataire, l'investissement nécessaire à la remise à niveau ou à l'entretien des installations. Cette part d'investissement pourra néanmoins être valorisée comme telle par la Commune.

Des coûts externes au contrat (acquisition des produits chimiques de traitement de l'eau, fourniture de l'eau) seront également intégrés au contrat.

L'ensemble laisse envisager une redevance totale annuelle de l'ordre de 230 000 €, soit 2.3 M€ pour la durée du contrat (10 ans).

La procédure d'appel d'offres ouvert et le cahier des charges de référence sont conçus pour promouvoir les candidatures offrant les meilleures performances économiques :

1- Au niveau de la redevance :

- combinaison garantie totale / durée du contrat :

La garantie totale fait porter au prestataire l'aléa lié à la remise en état des installations défectueuses, la durée du contrat permet un étalement de ces charges ;

- incorporation et évaluation du prix de l'eau :

Le prestataire prend à sa charge l'achat de l'eau nécessaire à l'exploitation du complexe. Il le répercute par une redevance dont le montant fait partie de la consultation, et qui tient compte des coûts de gestion de l'eau (chauffage, traitement) ;

- importance et décomposition du facteur prix :

Les prix représentent 40 % de l'évaluation des offres dans un domaine très sensible techniquement. Le montant de la redevance totale vaut pour plus de 25 % des points, afin d'éviter l'inflation des offres (le reste concerne l'eau – cf supra)

Qualitativement, l'importance du renouvellement matériel dans cette redevance est aussi évalué (on considère qu'une offre consacrant la meilleure part à l'investissement dans la redevance est meilleure en valeur technique).

2- Dans les solutions proposées, visant à une moindre consommation énergétique :

- évaluation du potentiel d'étude et de recherche en matière de performances énergétiques et environnementales : à travers le barème d'évaluation des offres qui réserve une part (12 pts/ 180) à ces critères ;

- exigence de variantes à différents niveaux du marché :

Variante visant « à recourir à des sources de productions d'eau chaude complémentaires et faisant appel à des énergies renouvelables, générant un moindre impact négatif sur l'environnement, et/ou représentant des économies d'énergie » (V. CCTP 9.3.3.).

Cette exigence est rappelée plus loin (V. CCTP 9.5.3.), comme « variante obligatoire : recours aux énergies renouvelables pour réduire les coûts du traitement de l'eau ».

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention, Insertion » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

➤ AUTORISE le Maire à signer le marché, après avis de la commission d'appel d'offres.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Joseph FORES